Conseil Communal
Le Vaud

Rapport de la commission ad hoc

Préavis municipal 35/2025
Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers/ères,

Le lundi 3 novembre 2025, trois membres de notre commission, ainsi que la commission des finances se sont réunis en présence de Messieurs Sylvain Pécoud, syndic et Jonathan Oldacre, municipal pour la présentation du Préavis municipal 35/2025. Nous les en remercions.

Notre commission, sans parvenir à trouver une date pour réunir l'ensemble des membres, s'est réunie les 7 et 12 novembre.

Situation actuelle
Le district de Nyon compte 47 communes dont 6 ne font pas parties de Région de Nyon. Sur les 41 communes que compte l'association 5 n'ont pas adhéré au DISREN.
Ce qui représente sur l'ensemble du district presque un quart des communes qui ne finance aucun projet.

Sur la carte (p3) on constate que sur l'ensemble des projets seul 2 concernent les communes du pied du Jura : le parking de la Givrine et la finalisation du Lapin Blanc Télé-Dôle SA.

Pour les futurs préavis DISREN, il y a à ce jour :

- Projet de mobilité active avec des liaisons cyclables (i.e. Nyon-Genolier)
- Renouvellement de réseaux agroécologiques
- Projet d'amélioration d'infrastructure de transport publique

Nous nous sommes interrogés sur les projets qui ont ou pourraient avoir un apport positif réel pour la population de Le Vaud

- Projet d'abattoir régional (qui ne se situe pas sur le district de Nyon)
- Les projets de complexe sportif de Colovray, d'aménagement de Télé-Dôle pour des entraînements sportifs spécifiques
- Projet d 'extension de l'Usine à Gaz

Combien cela concerne- t-il de personnes ?

Il est à relever qu'il ne s'agit pas d'une simple reconduction du DISREN, deux modifications ont été approuvées par le Conseil intercommunal.

1. La durée limitée par tranches temporelles devient illimitée. Un mécanisme en cas de sortie du DISREN a été établi.
2. La Région de Nyon peut être porteuse d'un projet. Elle est représentée par son CoDir.

Ce point pose diverses questions :

- Page 4 directive d'application des modalités du DISREN / dans les phases du projet / 1 étude de faisabilité /organe de validation : CoDir ou Conseil intercommunal.
- En cas d'écart entre les coûts prévus et les coûts réels du projet une fois réalisé le montant n'excédera pas la somme qui a été approuvée par le Conseil intercommunal

- Qui prend en charge le surcoût lorsqu'un projet porté par le Conseil intercommunal dépasse le budget voté ?
  Réponse de Région de Nyon :
  « Bien que la possibilité soit donnée à la Région de Nyon d'être porteur d'un projet, ce n'est pas son but.
  Nous avons mis cette nouvelle clause suite à la motion concernant Télé-Dôle SA. Dans ce cas précis, c'est bien Télé-Dôle SA qui serait responsable des surcoûts.
  Si la région devait-être porteuse et responsable d'un projet, dans ce cas, c'est effectivement elle qui serait responsable des surcoûts. »

Certes ce n'est pas le but de l'association mais c'est un vœu pieux, rien ne l'empêcherait de le faire. Le CoDir pourrait-être à la fois dans la phase de faisabilité et d'organe de validation.

Pour les réalisations importantes, la participation du canton et de la confédération apporte un soutien financier, ceci dans l'intérêt de tous.

Concernant notre district, depuis 2017, date à laquelle notre commune a adhéré au DISREN, elle paie une somme conséquente pour sa participation régionale mais n'est pas porteuse de projet
En renonçant à faire partie du DISREN, cette somme pourrait être provisionnée pour les travaux futurs de notre commune.
Si un projet régional peut être intéressant, la commune peut le soutenir en versant une somme unique, (un don), pour cette proposition.

Notre commune devra investir dans un bref délai des sommes considérables pour financer nos captages, notre participation à l'APEC nouvelle construction, l'aménagement de la crèche et la traversée du village qui a bientôt un demi-siècle.

Il ne nous paraît pas judicieux de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

Conclusion :
Au vu de ce qui précède, notre commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers/ères,

De refuser le préavis municipal 35/2025
Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers/ères, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 17 novembre 2025

Karen Enzler — Monique Zarandia — Jean Jacques Fasel

Olivier Hog — Charles Clerc